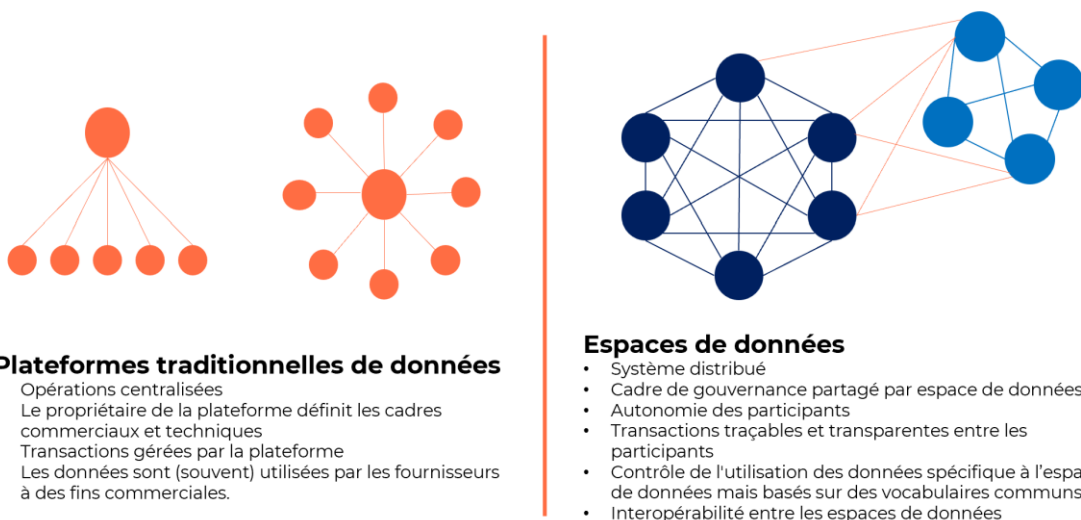


L'écosystème construit par l'association européenne Gaia-X a pour objectif de faire **émerger des espaces de données**, en ligne avec la stratégie européenne pour les données, publiée en février 2020. Après la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, l'objectif est de créer un marché unique des données permettant la libre circulation de ces dernières, au sein de l'UE et entre les secteurs d'activité, dans l'intérêt des entreprises, des chercheurs et des administrations publiques, et répondant aux **exigences les plus élevées** en matière de **confiance numérique** et favorisant **l'innovation**.

Un **espace de données** est une infrastructure ouverte et fédérée, permettant aux parties prenantes de **partager**, d'**échanger** et de **collaborer** sur les données selon des règles de fonctionnement communes, conformes à la législation et aux valeurs européennes et garantissant un traitement équitable à toutes les parties concernées. Ces règles sont définies par les parties prenantes de l'espace de données.

Le schéma ci-après illustre les différences entre les « espaces » de données et les « plateformes » de données qui existent depuis un certain temps déjà. En effet, une plateforme de données permet d'étendre le business et/ou d'améliorer l'expérience utilisateur. Elle centralise la collecte de données variées, optimise leur stockage et gère leur traitement pour les rendre exploitables pour toute l'organisation. Son avantage compétitif se trouve dans le contrôle de l'écosystème nourrissant la plateforme, cf. le rapport Cigref [Nouvelles stratégie de plateforme](#). **Les espaces de données se différencient des plateformes de données** par la possibilité qu'ils offrent de **passer à l'échelle** d'un domaine et même au-delà, puisque Gaia-X assure leur l'interopérabilité.

Data Spaces: **Distributed (decentralized) systems**



Comment fonctionnent les espaces de données ?

- Un espace de données est un environnement où les participants travaillent ensemble pour échanger des données ou des services tout en fournissant un cadre et des moyens pour contrôler ces échanges.
- Chaque espace de données est constitué d'un groupe d'acteurs se concentrant sur un domaine, un secteur d'activité particulier, voire un ensemble de cas d'usage - par exemple, optimiser la production d'énergie renouvelable, optimiser la mobilité pendant les JO ; tracer les pièces de construction d'un avion.
- Ces participants établissent des règles communes spécifiques à leur domaine, basées sur les principes de Gaia-X.
- Ce cadre et ces moyens s'articulent avec des briques technologiques pour :
 - certifier ou labelliser des produits et services qui sont basés sur les spécifications de Gaia-X, et vérifiés par les nœuds de confiance distribués de Gaia X, les Digital Clearing Houses.
 - valider la conformité au sein de l'espace de données,
 - négocier, contractualiser les services ou partages de données. Les clauses contractuelles sont décrites dans un langage standard et vérifiable. Ainsi les parties ont les moyens de vérifier que les produits et services mis à disposition sont consommés conformément aux termes du contrat.
- Ces principes s'appliquent à tous les espaces de données et permettent l'interopérabilité entre domaines ou secteurs.

Les principes de Gaia-X, appliqués aux espaces de données, garantissent que les fournisseurs de services et de jeux de données ainsi que les consommateurs peuvent se faire confiance, être interopérables avec les autres espaces de données et développer leurs nouveaux produits et services en toute sérénité.

👉 Pour en savoir plus, suivez le [module de formations courtes du Hub France Gaia-X](#) sur les espaces de données.